

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE À L'ÉCOLE LE LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

Sont présents : Mesdames Shana Myriam Ravary, Nancy Olsson, Cindy Robichaud, Marie-Claude Brière, Josée Houle, Josée Boisvert, Natacha Harton et Marie-Eve Grandbois
Messieurs Yves Marchand, Alexandre Gilbert et Marc-André Lallemand

Sont absents :

1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;

Monsieur Lallemand ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2- Questions du public;

Aucune

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 27-11-2023;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée;

033 – CÉ
23 / 24 - 14



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Gilbert, et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 27-11-2023.

4- Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ
23 / 24 - 15



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Josée Houle, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2023;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2023 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée.

5- Correspondance (courrier adressé au CÉ);

Nous avons reçu une invitation pour une sortie aux Olympiades les 30 et 31 mai 2024.

6- Rapport de la direction/vie de l'école;**6.1 Suivi paniers de Noël;**

Nous parrainerons 2 familles. Les détails suivront plus tard.

6.2 Collecte de sang;

La collecte de sang aura lieu le 13 décembre 2023.

6.3 Exercice de confinement barricadé;

L'exercice s'est très bien déroulé. Les élèves étaient impressionnés par la policière.

6.4 Parascolaire;

Nous avons présentement du volleyball et du basketball.
Il y aura « Des filles qui bougent » et hockey cosom au retour des Fêtes.

7 -

Projets;**7.1 Projet éducatif 2023-2027;**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 74 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement a dressé un portrait de la situation de l'école par sondage et consultation auprès de sa communauté, par analyse des résultats des élèves pour relever les forces, les défis et les enjeux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique stipule que l'école réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 75 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver le projet éducatif de l'école

033 – CÉ
23 / 24 - 16



EN CONSÉQUENCE il est proposé par Natacha Harton et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le projet éducatif 2023-2027, tel que présenté.

7.2 Résultat de l'exercice financier 2022-2023;

Voir le document ci-joint.

7.3 Fonds à destination spéciale retour de l'argent dans l'école;

CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent d'une campagne de financement et qui servent à soutenir financièrement le projet : Aménagement intérieur;

CONSIDÉRANT que les sommes doivent être affectées au projet initialement prévu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

033 – CÉ
23 / 24 - 17



EN CONSÉQUENCE il est proposé par Alexandre Gilbert et adopté à l'unanimité;

DE PROCÉDER au transfert en 2023-2024 du solde du fonds à destination spéciale 3 046 \$ vers les revenus de l'établissement afin de terminer la réalisation du projet cette année.

7.4 Critères de sélection de la direction de l'école;

M. Lallemand nous informe de l'importance de compléter le document.

CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Centre de services scolaire consulte le conseil d'établissement de chaque école sur les critères de sélection de la direction de l'établissement;

CONSIDÉRANT la communication de la direction générale reçue à cet effet;

CONSIDÉRANT les compétences requises pour occuper un poste de direction;

033 – CÉ
23 / 24 - 18



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Olsson, de recommander les critères de sélection de la direction d'établissement dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

Le président du conseil fera parvenir ces critères de sélection à la direction générale du centre de services scolaire dès que possible.

7.5 Photos scolaires 2024-2025;

Nous aurons un nouveau photographe pour l'année scolaire 2024-2025. Nom à venir.

7.6 Sorties scolaires 2023-2024;

La sortie au Mont Gleason sera payée par l'école et les sorties culturelles sont payées par une mesure spéciale.

033 – CÉ
23 / 24 - 19



CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école, dans le cas présent, l'organisation d'un voyage pour les élèves;

CONSIDÉRANT la participation des enseignants et des éducatrices à leur élaboration;

CONSIDÉRANT la pertinence des liens entre le choix des activités et les objectifs visés dans le projet éducatif et le plan de réussite de l'école;

CONSIDÉRANT le principe pour les coûts relatifs aux activités et aux sorties éducatives 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Yves Marchand il est résolu à l'unanimité.

7.7 Journée du 22 décembre 2023;

Le dîner poulet sera payé par l'école.
Nous avons une commandite d'IGA pour les bûches de Noël et le jus.
Plusieurs activités prévues tout au long du mois de décembre.

8- Rapports;**8.1 Service de garde :**

Plusieurs projets en cours.
Collecte de sang, biscuits pour chiens, etc.

9- Affaires diverses;

Aucune

10- Levée de l'assemblée;

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 - CÉ
23 / 24 - 20



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Marchand, et résolu à l'unanimité :

DE LEVER la présente assemblée ordinaire à 19 h 05.

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Président(e)

Secrétaire

Marc-André Lallemand
Directeur

Projet éducatif

École :

Les priorités du Plan d'engagement vers la réussite
du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

La réussite éducative

Le climat scolaire et le bien-être

Les membres du personnel



PLAN D'ENGAGEMENT
VERS LA RÉUSSITE

Mission

| |
|--|
| |
|--|

Vision

| |
|--|
| |
|--|

Valeurs

Valeur 1

Valeur 2

Valeur 3

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Comportements observables attendus

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

PORTRAIT DE L'ÉCOLE

Réussite scolaire

Forces

Défis

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Climat scolaire

Forces

Défis

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Choix prioritaire 1

Choix prioritaire 2

Choix prioritaire 3

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Projet éducatif

| Réussite scolaire - Choix prioritaire 1 | |
|---|--|
| | |

| OBJECTIF | |
|---------------------|--|
| Situation de départ | |
| Résultat visé | |
| Indicateur | |

| OBJECTIF | |
|---------------------|--|
| Situation de départ | |
| Résultat visé | |
| Indicateur | |

| Cohérence avec le PEVR | |
|------------------------|--|
| | |

| Climat scolaire - Choix prioritaire 2 | |
|---------------------------------------|--|
| | |

| OBJECTIF | |
|---------------------|--|
| Situation de départ | |
| Résultat visé | |
| Indicateur | |

| OBJECTIF | |
|---------------------|--|
| Situation de départ | |
| Résultat visé | |
| Indicateur | |

| Cohérence avec le PEVR | |
|------------------------|--|
| | |

| Climat scolaire - Choix prioritaire 3 | |
|---------------------------------------|--|
| | |

| OBJECTIF | |
|---------------------|--|
| Situation de départ | |
| Résultat visé | |
| Indicateur | |

| OBJECTIF | |
|---------------------|--|
| Situation de départ | |
| Résultat visé | |
| Indicateur | |

| Cohérence avec le PEVR | |
|------------------------|--|
| | |

Trois-Rivières, le 27 novembre 2023

M. Luc Galvani
Directeur général
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
1515, rue Sainte-Marguerite,
Trois-Rivières (Québec) G8Z 1W2

Objet : Critères de sélection de la direction d'école

Monsieur,

Tel que demandé, vous trouverez ci-dessous les critères de sélection pour une direction scolaire, tel que discutés et convenus par le conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée.

Il est tout d'abord valorisé d'assurer un maximum de stabilité et de continuité au sein de l'équipe école. À cet égard, le maintien en place de la direction et de la direction adjointe actuelles devrait être un facteur prépondérant dans la sélection d'une direction scolaire.

Il est aussi proposé que les critères de sélection de la direction d'établissement favorisent des candidatures reconnues pour leur éthique professionnelle et relationnelle. De plus, les personnes choisies devront être animées des valeurs de collaboration et de transparence, et être des communicateurs efficaces.

Finalement, si une direction et une direction adjointe devaient combiner plusieurs établissements scolaires, la proximité des écoles ou des pavillons devrait être considérée comme un facteur important, permettant une optimisation de leur charge.

Qui plus est, il est proposé que les critères suivants, regroupés sous 4 axes, soient utilisés pour sélectionner la prochaine direction de l'école primaire de l'Envolée:

Axe 1: Gestion des apprentissages

- Superviser l'enseignement
- Favoriser la réussite des élèves
- Stimuler le renouvellement pédagogique
- Valoriser l'éducation et le travail pédagogique

Axe 2: Leadership et développement professionnel

- *Promouvoir l'école, sa mission et sa vision*
- *Encourager les nouvelles technologies et les nouveautés en éducation*
- *Incarnier les valeurs éducatives et les transmettre*

Axe 3: Gestion des ressources humaines

- *Créer et favoriser un climat propice au travail*
- *Établir et faire respecter un code de vie pour les élèves*
- *Accorder une attention au bien-être des élèves et du personnel*
- *Créer et maintenir des liens avec les parents d'élèves*
- *Ouvrir l'école à la communauté et l'engager*

Axe 4: Gestion administrative

- *Planifier les besoins de l'école et les prioriser*
- *Assurer une utilisation judicieuse des ressources et en rendre compte*

En espérant le tout à votre convenance et en réponse à vos attentes. N'hésitez pas à me relancer pour plus de détails ou pour des informations complémentaires.

Veillez accepter, monsieur Galvani, l'expression de mes sentiments distingués.

*Cindy Robichaud,
Présidente du conseil d'établissement*